



SCISSION

Une scission est une opération de démembrement d'une association. L'association transmet l'intégralité de son patrimoine, de ses droits et de ses obligations, au profit de deux ou plusieurs associations déjà existantes ou nouvellement créées. Les droits sportifs et administratifs sont répartis selon un traité de scission.

POURQUOI ?



Séparer certaines activités d'une même structure associative : homme/femme, jeunes/seniors, ...



Répondre à une demande des collectivités.

COMMENT ?

1

Prendre l'attache de la Commission compétente à l'adresse : modificationstructure@ffbb.com

2

Entre les dirigeants des associations concernées par la scission, effectuer un état des lieux de la structure scindée (patrimoine, droits administratifs et sportifs...). Puis, rédiger un traité de scission contenant notamment les statuts des associations naissances et la répartition des droits.

3

Valider le projet de scission au sein de l'organe décisionnel de l'association scindée (Bureau/Conseil d'administration).

4

Publier l'avis de scission dans un journal d'annonces légales (JAL).

5

Organiser et convoquer l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'association actant sa scission, au moins 30 jours après la publication dans le JAL. Joindre le traité de scission et l'avis de publication aux convocations en précisant le vote de la scission dans l'ordre du jour.

6

Demander un récépissé de dissolution de l'association scindée à la préfecture.

7

Organiser les Assemblées Générales constitutives des nouvelles associations ou convoquer les Assemblées Générales Extraordinaires des clubs préexistants. Joindre le traité de scission et l'avis de publication aux convocations en précisant le

7

Effectuer la demande sur la plateforme informatique. Le dossier doit être déposé avant le 1er juin. La Commission Fédérale Juridique – Section Structures Clubs valide la scission, qui prendra effet au 1er juillet de la saison suivante.

9

Constituer le dossier administratif :

- Traité de scission ;
- Preuve de publication du traité de scission dans un JAL ;
- PV des Assemblées Générales invitées à se prononcer et contenant notamment les statuts devant naître de la scission et la répartition entre les associations, des droits sportifs Récépissé de déclaration en préfecture de la dissolution de l'association scindée.

VOTRE CHECKLIST



Prendre connaissance [des dispositions des Règlements Généraux](#) dédiées aux scissions



Être en règle vis-à-vis de la fédération, des ligues, des comités, et le cas échéant, de la Ligue Nationale de Basket (dettes, dossiers disciplinaires...).



En cas de nouvelle affiliation, se référer à [l'article 301 des Règlements Généraux](#).

INFORMATIONS SUR

[LA PLATEFORME](#)

